

INFORMATIONS RELATIVES À L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

COMITÉ PERMANENT DES ÉTATS DE L'AELE

Modifications de l'accord entre les États de l'AELE relatif à l'institution d'une Autorité de surveillance et d'une Cour de justice

(2021/C 245/13)

L'accord modifiant le protocole 9 de l'accord entre les États de l'AELE relatif à l'institution d'une Autorité de surveillance et d'une Cour de justice, signé à Bruxelles le 18 novembre 2020, est entré en vigueur le 22 décembre 2020 et s'applique depuis le 1^{er} janvier 2021.

Cet accord ainsi que la nouvelle version consolidée de l'accord entre les États de l'AELE relatif à l'institution d'une Autorité de surveillance et d'une Cour de justice sont maintenant publiés sur le site web du secrétariat de l'AELE.

Ils peuvent être consultés aux adresses suivantes:

<https://www.efta.int/Agreement-Annexes-and-Protocols-2477>

et

<https://www.efta.int/legal-texts/the-surveillance-and-court-agreement/amendments-protocol-9>
